



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



21065803



26 MAI 2021

Greffe

N° d'entreprise : 0455 837 048

Nom

(en entier) : **PERREON 64**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Rue du Pérreón 64 à 4141 LOUVEIGNE****Objet de l'acte : Démission / nomination d'administrateurs, transfert du siège social**

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/04/2021.

...

Nomination :

L'Assemblée constate que Monsieur DELCOUR Georges, né le 29/06/1953, est décédé en date du 21/03/2021.

L'assemblée générale extraordinaire acte la démission de Monsieur Georges DELCOUR du poste d'administrateur avec effet à la date du 21/03/2021.

Monsieur DELCOUR Georges reçoit décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de la sortie du poste d'Administrateur.

L'assemblée générale rappelle que la gestion de la société est assurée depuis le décès par la succession de Mr DELCOUR Georges.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateurs les personnes suivantes :

- DELCOUR Elsa, domiciliée à 4690 Bassenge,
- DELCOUR Margaux, domiciliée à 4910 Theux,
- LUXEN Constance, domiciliée à 4860 Pepinster.

Les administrateurs sont nommés à titre gratuit pour une période de 6 ans avec un effet rétroactif au 21/03/2021.

Les administrateurs nommés peuvent engager la société par leur seule signature pour des montants illimités.

Changement de siège social :

Sur base de la décision des administrateurs, il a été décidé de transférer l'adresse du siège social à l'adresse suivante :

Chaussée de Spa 75A à 4910 Theux, en région wallonne.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Cela étant acté et accepté par toutes les parties, l'ordre du jour est épuisé et l'assemblée générale extraordinaire est levée à 19h00.

La présente assemblée générale est signée par les membres présents lesquels reconnaissent les résolutions prises à l'unanimité.

DELCOUR Elsa
Administrateur

DELCOUR Margaux
Administrateur

LUXEN Constance
Administrateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).